\mathbf{M} no de résolution ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 1er février 2021, à 18h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête M. Steve Lanciaux M. Sébastien Desgagnés M. Robin Cotnoir Mme Sylvie Fauteux Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

2021-02-01-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2021-02-01-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

- 1. Moment de recueillement
- Modification de l'ordre du jour
 Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions
- 5. Adoption des minutes du 11 janvier 2021
- Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
- 7. Rapport du maire
- Rapport du directeur général

Pause

- 9. Résolution
 - Résolution des Services d'urbanisme et modification règlementaire pour 2021
 - Résolution pour le Service Entretien paysager 2021
 - Résolution pour Entretien et désinfection Centre et bureau municipal 2021
 - Résolution concernant la dérogation mineure 2021-01
 - Résolution d'invitation à soumissionner Abat-Poussière
 - Résolution emprunt 2021-01 et 2021-02 Régie des déchets
 - Résolution Signature de l'entente en matières résiduelles
 - Résolution pour l'achat de la cloche récupération de linge Résolution pour registre d'entrepreneurs en voirie
- 10. Loisirs
- 11. Trois Villages
- 12. Famille et culture
- 13. Journal
- 14. Usine d'épuration
- 15. Aqueduc
- 16. États financiers mensuels
- 17. Dépôt du rapport de correspondance
- 18. Régie incendie
- 19. Régie des déchets solides
- 20. Divers
- 21. Période de questions
- 22. Autres sujets
- 23. Levée

Adopté.

<u>M</u>	
S	
no de résolution	
ou annotation	

2021-02-01-03 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-02-01-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par Madame Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 11 janvier 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2021-02-01-05 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (35 798.34\$), la liste des prélèvements (janvier 2021) et le rapport de salaires versés janvier 2021 en date du 31 janvier 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2021-02-01-06 **RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état de quelques informations concernant la MRC.

2021-02-01-07 RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

La directrice générale fait état de différents sujets survenus en janvier.

2021-02-01-08 RESOLUTION SERVICES D'URBANISME ET MODIFICATION REGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde a besoin de faire modifier des règlements relatifs à l'urbanisme au cours de l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde a besoin à cet effet de retenir les services d'une firme compétente en urbanisme et règlementation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre de service de la firme Urbatek le 3 novembre 2020 pour ces services au tarif horaire de 68,25\$ en sus des frais de déplacement sur le territoire s'il y a lieu;

ATTENDU que le Conseil désire retenir les services d'Urbatek pour ces services.

Il est proposé par M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'offre de service pour l'année 2021 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à signer ladite offre de service.

Adopté.

<u>M</u>
$\overline{\mathbf{S}}$
no de résolution
ou annotation

2021-02-01-09 <u>Entretien Paysager 2021</u>

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour l'entretien paysager 2021 d'Aménagement EDJ;

Il est proposé par M. Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat à Aménagement EDJ pour l'entretien paysager 2021 au montant de 3 450 \$.

Adopté.

2021-02-01-10 ENTRETIEN MENAGER 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission pour l'entretien ménager 2021;

ATTENDU QUE la désinfection est requise pour le centre communautaire et le bureau municipal actuellement en sus de l'entretien régulier de ménage

ATTENDU QU'IL y a moins de locations de salle au centre communautaire

ATTENDU QUE Entretien Christian Plante a envoyé une soumission pour une somme de \$8 945.00 pour l'entretien annuel du centre et du bureau municipal excluant les coûts de désinfections

Il est proposé par Mme Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat d'entretien ménager du 1er mars 2021 au 28 février 2022 à Entretien Christian Plante au montant de \$8 945.00 annuellement plus les taxes applicables en incluant les services de désinfection sans frais pendant les semaines ou il n'y aura pas de location de salle. Lors de la reprise des locations de salle, alors la municipalité avisera si elle entend continuer la désinfection ou non, et un coût de \$17 sera alors chargé par désinfection requise par la municipalité.

Mandat est donné à la directrice générale de signer l'entente à cet effet.

Adopté.

2021-02-01-11 DEROGATION MINEURE 2021-01

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 1181, chemin Lippée Sud, lot 5 792 195 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un chalet d'une hauteur supérieure à 7m, bien que le règlement de zonage prévoie à la grille des spécifications une hauteur maximale de 7m dans la zone VI-1, où est situé le projet

Après l'étude du dossier et les discussions, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 237-14 et la grille des spécifications exigent une hauteur maximale de 7 m;

ATTENDU QUE la pente du terrain fait en sorte que la hauteur moyenne dépasse les 7 m prévus au règlement ;

ATTENDU QUE le respect de la hauteur de 7m impliquerait un remblai important faisant en sorte que les fenêtres des chambres seraient dans des margelles et qu'un imposant mur de soutènement devrait être construit ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne viendra pas causer préjudice aux immeubles voisins qui ont une hauteur supérieure à 7 m;

M S no de résolution

Le comité consultatif recommande au conseil municipal d'accepter la demande selon les plans soumis avec la demande de dérogation mineure. Le remblai devra donc suivre la pente naturelle du terrain.

Il est donc proposé par Mme Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée concernant le 1181, chemin Lippée Sud, lot 5 792 195 du cadastre du Québec.

Adopté.

2021-02-01-12 APPEL D'OFFRES ABAT-POUSSIERES 2021

ATTENDU QUE la municipalité a besoin pour ses routes en gravier de procéder à l'épandage d'abat-poussière chaque année et qu'elle doit obtenir des soumissions à cet effet;

Il est proposé par M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale d'inviter des soumissionnaires désignés par le conseil pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2021;

QUE seul le calcium 35% avec la certification BNQ 2410-300 sera accepté. La quantité demandée représente 168 680 litres pour 50 kilomètres de chemins. Deux épandages sont prévus, soit un premier de 112 000 litres sur l'ensemble des chemins vers la mi-juin et un deuxième de 56 680 litres sur les chemins identifiés par l'inspecteur municipal vers la mi-août.

QUE la soumission devra être en tout point conforme aux instructions à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée. Cette soumission doit parvenir au bureau municipal de Saint-Herménégilde, dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION – FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR 2021 » avant 11h00, le 23 février 2021 pour être ouverte publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu au bureau municipal.

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui auront été reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire

Adopté.

2021-02-01-13 <u>EMPRUNT NO 2021-001 ET NO 2021-002 REGIE INTERMUNICIPALE</u> <u>DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE</u> COATICOOK

ATTENDU QUE lors d'une séance spéciale tenue le 19 janvier 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a procédé à l'adoption des règlements d'emprunt #2021-001 et #2021-002;

ATTENDU QUE le règlement #2021-001, au montant maximal de 5 700 180\$ à rembourser sur un horizon de 25 ans, vise des travaux requis pour s'assurer que l'usine de traitement des eaux de lixiviat du lieu d'enfouissement technique n'émette aucun rejet toxique conformément à la directive émise par Environnement Canada en vertu de la Loi sur les Pêches;

M S

ATTENDU QUE le règlement #2021-002, au montant maximal de 1 252 220\$ à rembourser sur un horizon de 7 ans, vise les travaux d'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique en réponse aux volumes de déchets à traiter;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie et qu'elle désire donner son appui et ainsi approuver les règlements d'emprunts 2021-001 et 2021-002;

Il est proposé par M. Réal Crête et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde approuve les règlements d'emprunt no 2021-001 et no 2021-002 de la Régie donne mandat à la directrice générale d'en aviser la RIGDSC;

Adopté.

2021-02-01-14 Entente de services relative a la Gestion des matieres residuelles

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a jugé à-propos de se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure avec la MRC de Coaticook et d'autres municipalités locales une entente portant sur une mise en commun des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes);

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a fait parvenir aux municipalités locales un projet d'entente intermunicipale portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes s) à cet effet ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec le libellé de l'entente tel que présenté;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de répartir entre la MRC et les municipalités participantes, les droits et obligations respectifs des parties et que celle-ci sera d'une durée maximale de 5 ans ;

Il est proposé par M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de signifier à la MRC de Coaticook que la Municipalité de Saint-Herménégilde accepte l'entente telle que présentée;

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente au nom de la municipalité.

2021-02-01-15 CLOCHE DE RECUPERATION

ATTENDU QUE le Comité d'Action Bénévole désire se départir de la cloche de récupération de linge située devant le garage municipal de Saint-Herménégilde car elle n'a plus les ressources pour les vider ni les entretenir;

ATTENDU QUE le CAB a offert à la municipalité d'acheter la cloche de récupération pour une somme de \$500 et que sa valeur à neuf est de \$2 500 et que la municipalité désire continuer à offrir à la population ce service de récupération du linge;

Il EST PROPOSÉ par M. Réal Crêt et résolu à l'unanimité d'acheter la cloche de récupération et de donner mandat à la directrice générale d'en aviser le CAB

Adopté

<u>M</u>
$\overline{\mathbf{S}}$
no de résolution
ou annotation

2021-02-01-16 REGISTRE D'ENTREPRENEURS 2021 – LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET EQUIPEMENTS AVEC OPERATEURS ET ACHAT DE MATERIEL POUR 2021

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 106 de la Loi sur les Compétences municipales « Toute Municipalité peut réaliser des travaux d'entretien de voirie et autres besoins divers. »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder à la constitution d'un registre d'entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux d'entretien de voirie et autres besoins divers pour l'année 2021. Le registre contribuera à évaluer le coût de travaux possibles ainsi que de déterminer si l'obligation d'aller en appel d'offres contenue à l'article 936 du Code municipal du Québec, s'applique ou non à la situation.

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Il ne s'agit pas d'un contrat, mais d'une invitation à fournir des prix en vue de l'obtention possible de contrats pour l'année 2021. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et la Politique de gestion contractuelle en vigueur.

Il est proposé par Mme Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale, pour inviter les soumissionnaires pour la demande de prix pour « LOCATION DE CAMIONS, MACHINERIES LOURDES ET ÉQUIPEMENTS AVEC OPÉRATEUR ET L'ACHAT DE MATÉRIEL » pour l'année 2021 afin de constituer le registre d'entrepreneurs ;

QUE les offres de prix devront être reçues avant 12h, le 23 février 2021. Elles seront analysées et celles qui seront jugées conformes seront incluses au registre. L'offre doit être signée par une personne autorisée par l'entrepreneur et contenir les informations requises.

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. La soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive de la Municipalité

Adopté.

2021-02-01-17 Loisirs

M. Crête informe de l'avancement du dossier d'Acti-Sport et de la Commission scolaire.

2021-02-01-18 TROIS VILLAGES

Mme Sylvie Fauteux fait un compte-rendu de la réunion du comité des Trois Villages tenue la semaine dernière.

2021-02-01-19 FAMILLE ET CULTURE

M. Lanciaux participera la semaine prochaine à une réunion concernant l'aspect Culture du comité.

2021-02-01-20 JOURNAL

Aucune nouvelle information.

M S no de résolution

2021-02-01-21 USINE D'EPURATION

Aucune nouvelle information.

2021-02-01-22 AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2021-02-01-23 ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 31 janvier 2021.

2021-02-01-24 RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance du 11 janvier 2021 AU 1er FÉVRIER 2021.

2021-02-01-25 REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2021-02-01-26 REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

M. Crête discute de certains points de la Régie concernant la municipalité de Magog

2021-02-01-27 **DIVERS**

M. Crête présente une demande verbale d'une citoyenne de mettre en berne le drapeau pour une période de trois jours advenant le décès d'un(e) citoyen(ne) ayant contribué à l'histoire ou à l'essor de la municipalité de quelque façon que ce soit. Le Conseil discutera en comité des modalités d'application de cette demande et la considère favorablement.

2021-02-01-28 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

2021-02-01-29 AUTRES SUJETS

Mme Dubois demande si l'on pourrait partir un concours pour embellir le centre du village. Discussion autour du fait de commencer par améliorer ne serait-ce que les espaces municipaux sur la rue Principale en ajoutant des fleurs. La directrice générale demandera des propositions de Aménagements EDJ. Le sujet sera rediscuté au prochain comité de travail.

2021-02-01-30 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 18h50.

<u>M</u>	
no de résolution ou annotation	
Conétaine tuésonière	_
Secrétaire-trésorière	
Maire	_
	gnature du présent procès-verbal équivaut à la signature par contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.